



FRAIS DE DÉPLACEMENT

Nom et prénom

Motif du déplacement :

Lieu :

Date :

Moyen de transport utilisé : Véhicule personnel
 Mini bus
 Autre

Nombre de kms AR parcourus* : kms :
** le lieu de départ est la salle des Archers de St Loup*

Frais kilométriques : kms x 0,324 € =
Autres frais (péage, ...) : **justificatifs obligatoires**

Montant total du remboursement :

Commentaire :

Certifié exact à Domloup, le
Signature :

A RETOURNER DANS UN DELAI D'UN MOIS A LA TRESORIERE AVEC LES JUSTIFICATIFS.

Le trésorier

Pour information :

TARIFICATION DES REMBOURSEMENTS à compter du 1er septembre 2023

	Type de compétitions	à la charge de l'archer	prise en charge par le club
Transport	Championnat (régional, national)		forfait kilométrique, aller-retour, retourner la feuille disponible sur le site au trésorier(e) dans un délai de 1 mois.
	le co voiturage doit être privilégié. Si des archers ne souhaitent pas emprunter le minibus et utiliser leur propre véhicule, le transport ne sera pas pris en compte par le club. Les trajets effectués sur le lieu de la compétition ne sont pas pris en charge par le club. Si impossibilité de prendre une voiture et obligation de prendre les transports en commun (exemple train) des justificatifs seront à fournir pour validation du remboursement.		